

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025
Délibération n°53

L'An deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt et un mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

Absents :

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à GRANET Alice ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ADHESION AU CAUE

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE apporte une aide à la décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'adhésion au CAUE d'un montant de 250€.

D'autoriser madame le Maire à signer le renouvellement annuel dès lors que les modalités de calcul restent inchangées.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

